

**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022
ADMISSION EN 5^e, 4^e ou 3^e de COLLÈGE**

DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT AUX RÈGLES DE PROXIMITÉ

Un accord est subordonné à l'existence de places vacantes dans le collège sollicité et à l'examen des motifs

Aucune prise en charge du transport par la collectivité territoriale

Date limite de dépôt auprès du chef d'établissement le 21 mai 2021 dernier délai

Collège fréquenté: Commune : Classe :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Sexe : F / M

Date de naissance :

Adresse :

REPRÉSENTANT(S)

Père Mère Tuteur Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Père Mère Tuteur Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Collège dont dépend le domicile :

Collège demandé par la famille :

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Latin : OUI NON

**MOTIFS : Cochez-la (les) case(s) correspondant au motif de la demande d'assouplissement
et joindre la (les) pièce(s) justificative(s) indispensable(s) à l'examen de la demande
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTÉMATIQUEMENT RETOURNÉ**

Elève souffrant d'un handicap (*notification MDPH 2021/2022*)

Elève nécessitant une prise en charge médicale importante
à proximité du collège demandé (*certificat médical*)

Elève boursier sur critères sociaux (*avis de non-imposition ou
d'imposition 2020*)

Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège
demandé (*certificat de scolarité*)

Elève dont le domicile, situé en limite de secteur, est proche du collège
demandé

Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier

Situations particulières étudiées au cas par cas (*courrier explicatif
accompagné de justificatifs éventuellement*)

A , le Signature(s) du / des responsable(s) légal(aux) :

AVIS DU CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ SUR LES MOTIFS DE LA DEMANDE

Classe 2021/2022:

Situation particulière (ex. arrivé par conseil de discipline...) :

A

le

Le chef d'établissement,

AVIS MOTIVÉ DU CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

A

le

Le chef d'établissement,

DEMANDE POUR UN AUTRE DÉPARTEMENT

AVIS DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Motivation en cas d'avis défavorable :

A , le

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale
du département de Meurthe et Moselle

Philippe TIQUET

DÉCISION DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU DÉPARTEMENT SOLLICITE

ACCORD

REFUS

Motivation en cas de refus :

A , le

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale
du département sollicité